



CONSEIL DE LA VILLE

AVIS DE PROPOSITION

Séance du 6 juin 2016

- ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil de la Ville du 1er juin 2015, les élus de Démocratie Québec ont déposé un avis de proposition dans le but de bonifier l'entretien et la réfection des trottoirs de la ville. Cette proposition a été rejetée par l'administration Labeaume;
- ATTENDU QUE** plusieurs trottoirs de la ville de Québec demeurent dans un état de détérioration susceptible d'entraîner des problèmes de sécurité et de mobilité pour les piétons;
- ATTENDU QUE** le *Plan de mobilité durable de la Ville de Québec* affirme la volonté de faire augmenter de manière significative le transport actif sur son territoire;
- ATTENDU QUE** le groupe de travail sur la mobilité durable affirme que « *la mobilité durable passe d'abord et avant tout par l'aménagement de la ville à l'échelle des piétons* »;
- ATTENDU QUE** ce même groupe reconnaît qu'une attention insuffisante avait été portée aux piétons dans les aménagements urbains et routiers;
- ATTENDU QUE** la *Stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec 2015-2017* met à l'avant-plan les clientèles vulnérables, que sont notamment les piétons;
- ATTENDU QUE** l'axe 5 du *Plan d'action 2012-2015 pour les aînés* de la Ville de Québec vise à assurer une circulation piétonnière sécuritaire et sans obstacle sur des secteurs fréquentés par les aînés;
- ATTENDU QUE** le *Guide pratique d'accessibilité universelle*, élaboré par les spécialistes en réadaptation de l'IRD PQ, du CIRRIIS et des représentants de la Ville de Québec, souligne que les trottoirs et liens piétonniers doivent permettre à l'ensemble des piétons, quelles que soient leurs capacités, d'utiliser les trottoirs et les liens piétonniers de façon sécuritaire et autonome;
- ATTENDU QUE** selon les critères de l'accessibilité universelle, un trottoir ou un lien piétonnier doit avoir une surface uniforme, être dégagé de tout obstacle, et ne pas exiger d'effort excessif lors des déplacements;

IL EST PROPOSÉ QUE

1- la Ville de Québec accélère la réfection et l'entretien des trottoirs et des liens piétonniers, pour rendre l'ensemble du réseau piétonnier sécuritaire et en bon état en toute saison;

2- la Ville de Québec se conforme aux recommandations du *Plan de mobilité durable*, à la *Stratégie de sécurité routière 2015-2017*, au *Plan d'Action 2012-2015 pour les aînés* et au *Guide pratique d'accessibilité universelle*.

Proposé par :

Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district Montcalm-Saint-Sacrement, Arrondissement La Cité–Limoilou

Appuyé par :

Madame Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants, Arrondissement La Cité-Limoilou

Yvon Bussièrès, conseiller municipal
Ville de Québec
District Montcalm - Saint-Sacrement
Arrondissement de La Cité–Limoilou

Anne Guérette, conseillère municipale
Ville de Québec
District du Cap-aux-diamants
Arrondissement de La Cité-Limoilou